



**SCI Suisse**  
Volunteering for Peace

## Conditions de participation du SCI Suisse

Dès 1.1.2014

### Inscription

Note que ton inscription est définitive. Lis donc s'il te plaît les conditions d'admission attentivement avant de t'inscrire.

Ton inscription sera envoyée à la branche ou partenaire SCI responsable du projet. Celle-ci nous informe s'il reste une place pour toi. Cela prend généralement une semaine au maximum pour les chantiers. S'il ne reste plus de place, nous te proposerons des alternatives dans la mesure du possible.

### Frais

#### **Frais de participation**

Tu dois payer les frais de participation au SCI Suisse dès le moment où tu es accepté-e et que tu as été placé-e avec succès dans un projet auquel tu t'es inscrit-e. Les frais de participation couvrent une partie de nos coûts administratifs, ta participation au séminaire de préparation et d'évaluation.

CHF 190 pour les chantiers en Suisse et avec les partenaires de projet privilégiés

CHF 240 pour les chantiers dans tous les autres pays

CHF 290 pour les chantiers dans le programme Nord-Sud

CHF 340 pour les projets à long terme

Pour certains pays une taxe supplémentaire est demandée sur le lieu du projet. Ces frais supplémentaires sont mentionnés explicitement dans la description des projets.

#### **Cotisation de membre**

En t'inscrivant à un projet tu deviens automatiquement membre du SCI Suisse pour l'année en cours et tu reçois quatre fois par année notre journal de membre ainsi que l'invitation à l'assemblée générale de l'association.

#### **Réductions :**

- **Non ou peu salarié-e-s** (étudiant-e-s, AC, etc.) : réduction des frais de CHF 30.
- **Participation à plusieurs chantiers** : Si tu participes à plusieurs chantiers dans la même année civile, les frais de participation se réduisent à CHF 100 par chantier ultérieur (pas de réduction supplémentaire de CHF 30 pour non ou peu salarié-e-s).

#### **Changement de l'inscription**

Si tu changes d'avis après que nous ayons accepté ton inscription et que tu veux t'inscrire à un autre projet, nous te demanderons des frais de remplacement de CHF 50.

#### **Annulation de la participation et frais d'annulation**

Si tu ne peux pas participer à un chantier pour une raison ou une autre, informe immédiatement le bureau du SCI Suisse ainsi que l'organisation dans le pays d'accueil. Si nous recevons une annulation de participation de ta part au plus tard trois semaines avant le début du projet, nous te facturons **60% des frais de participation**; si nous recevons l'annulation moins de trois semaines avant le début du projet, nous te facturons **80% des frais de participation**. Si tu annules ta participation au début du projet, si tu ne



Echanges de qualité.

te rends pas sur le lieu du projet, ou le quittes prématurément, tu t'acquittes de l'ensemble des frais de participation. Le SCI ne peut pas rembourser les frais de voyage.

### **Annulation d'un projet par le SCI**

Il se peut qu'un projet doive être annulé ou remis à plus tard en dernière minute. Dans ce cas-là, nous nous efforçons de t'offrir des alternatives. Dans le cas où nous ne trouvons pas d'alternatives qui te conviennent, nous te remboursons entièrement les frais de participation. Cependant en ce qui concerne le voyage, le SCI n'est pas responsable du remboursement des billets déjà achetés.

### **Exclusion du projet**

Dans des cas justifiés, un-e participant-e peut être exclu-e d'un projet. Si cela devait avoir lieu, les frais de participation ne seront pas restitués.

### **Age minimum**

16 ans pour les chantiers en Suisse et d'autres chantiers signalés

18 ans pour tous les autres chantiers et les projets à long terme

20 ans pour les chantiers Nord-Sud

Exceptions: Pour les chantiers en Russie, en Biélorussie et dans les Etats d'Asie Centrale et du Caucase, tout comme dans les autres pays non-européens nous demandons une lettre de motivation si tu n'as pas encore 20 ans.

### **Préparation et participation active**

Nous te recommandons chaleureusement de participer au séminaire de préparation, surtout si c'est ta première expérience avec le SCI. Pour les volontaires qui participent à un chantier en Afrique du Nord ou au Proche Orient le séminaire est obligatoire. Pour l'échange Nord-Sud un séminaire spécifique et obligatoire est organisé.

Comme participant-e à un projet de volontariat tu t'engages à prendre part activement au travail pratique et aux activités sociales du projet (vie du groupe, partie discussion, etc.).

### **Informations sur le chantier**

Tu recevras des informations détaillées après ta confirmation de participation et le paiement de tes frais d'inscription, au moins deux semaines avant ton départ.

### **Transport et documents de voyage**

Tu es responsable toi-même de l'organisation et du paiement des frais de transport et de l'obtention des visas nécessaires. En t'inscrivant, tu t'engages à te rendre à tes frais sur le lieu du chantier pour le début officiel du chantier. Le jour d'arrivée correspond généralement au premier jour du projet.

Nous t'envoyons volontiers une lettre d'invitation du pays d'accueil si tu en as besoin pour le visa.